

Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc.

Service Portefeuille HSBC Sélection mondiale – Barème de frais

Dans les Conditions de Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc., vous avez accepté de payer les frais établis dans le présent barème de frais pour le service Portefeuille HSBC Sélection mondiale. Les conditions décrites ci-dessous s'appliquent à votre compte Portefeuille HSBC Sélection mondiale (le «compte»). Dans le présent document, «vous», «votre» et «vos» désignent le ou les titulaires du compte, et «nous» et «notre» désignent Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc.

Vous comprenez et acceptez ce qui suit :

1. **Paiement des frais** : En échange des services que nous vous offrons relativement à votre compte, vous nous paierez des frais, plus les taxes applicables (les «frais»), en fonction de votre portefeuille modèle sélectionné et de la valeur marchande des placements dans votre compte le dernier jour du trimestre. Les trimestres sont les suivants : du 1^{er} janvier au 31 mars, du 1^{er} avril au 30 juin, du 1^{er} juillet au 30 septembre et du 1^{er} octobre au 31 décembre.

Nous percevrons les paiements en débitant les liquidités de votre compte ou, s'il n'y a pas suffisamment de liquidités dans votre compte, nous rachèterons les placements dans votre compte d'une manière conforme à votre portefeuille modèle sélectionné. Ces frais seront déduits vers le milieu du mois après chaque fin de trimestre.

2. **Taux pour le calcul des frais** : Selon la valeur marchande des placements dans votre compte, nous calculerons les frais en utilisant les taux par palier ci-dessous ou, lorsque votre compte atteint une valeur marchande donnée, nous appliquerons un taux fixe. Tous les taux sont des taux annuels et s'appliquent à la valeur marchande des placements dans votre compte en dollars canadiens le dernier jour du trimestre.

Valeur marchande des placements	Portefeuilles conservateur et conservateur modéré	Portefeuille équilibré	Portefeuilles croissance et croissance dynamique
Première tranche de 150 000 \$	1,70 % (frais minimaux de 850 \$)	1,95 % (frais minimaux de 975 \$)	2,10 % (frais minimaux de 1 050 \$)
Tranche suivante de 850 000 \$ (Tranche comprise entre 150 001 \$ et 1 000 000 \$)	1,20 %	1,20 %	1,20 %
Tranche suivante de 1 000 000 \$ (Tranche comprise entre 1 000 001 \$ à 2 000 000 \$)	0,75 %	0,75 %	0,75 %
Plus de 2 000 000 \$ jusqu'à la valeur à atteindre pour le taux fixe (voir ci-dessous) (Tranche comprise entre 2 000 001 \$ et le taux fixe)	0,50 %	0,50 %	0,50 %

Taux fixe : Lorsque les placements dans votre compte atteignent une valeur marchande donnée, les frais ne sont plus calculés au moyen des taux par palier. Plutôt, nous les calculerons au moyen d'un taux fixe de 0,90 % appliqué à l'ensemble du portefeuille quand la valeur marchande des placements dans votre compte sera comme suit :

- Portefeuilles conservateur et conservateur modéré : 2 562 500 \$
- Portefeuille équilibré : 2 656 250 \$
- Portefeuilles croissance et croissance dynamique : 2 712 500 \$

Voici quelques exemples pour vous aider à comprendre comment les frais sont calculés :

- Si vous ouvrez votre compte le 1^{er} juillet et investissez dans le portefeuille équilibré, alors le 30 septembre, si la valeur marchande de votre compte est de 200 000 \$, nous calculerons les frais pour le trimestre comme suit : $((150\,000 \$ \times 1,95 \%) + (50\,000 \$ \times 1,20 \%))$ divisé par 4 = 881,25 \$, plus les taxes applicables.
- Si vous avez un compte ouvert depuis un certain temps et qu'au 30 septembre la valeur de vos placements dans un portefeuille conservateur est de 2 562 500 \$, nous calculerons les frais pour le trimestre comme suit : $(2\,562\,500 \$ \times 0,90 \%)$ divisé par 4 = 5 765,63 \$, plus les taxes applicables.
- Si vous changez votre portefeuille modèle sélectionné pendant un trimestre, les frais associés au compte pour toute la période seront fondés sur la valeur marchande totale de vos placements et sur le nouveau portefeuille modèle sélectionné le dernier jour du trimestre.

Par exemple, si vous ouvrez votre compte le 1^{er} juillet et investissez dans le portefeuille équilibré, puis passez au portefeuille croissance le 1^{er} août, les frais associés à un compte dont la valeur marchande est de 200 000 \$ seront fondés sur les frais associés au portefeuille croissance pour l'ensemble du trimestre. Les frais sont calculés comme suit : $((150\,000 \$ \times 2,10 \%) + (50\,000 \$ \times 1,20 \%))$ divisé par 4 = 937,50 \$, plus les taxes applicables.

3. **Changements apportés aux frais :** Nous pouvons modifier les frais en tout temps en vous donnant un préavis écrit au moins 60 jours avant l'entrée en vigueur des nouveaux frais.
4. **Premier et dernier paiement :** Les frais pour le premier trimestre seront calculés au prorata de la durée écoulée entre la date d'ouverture de votre compte et le dernier jour du trimestre. Si vous fermez le compte avant le dernier jour d'un trimestre civil, nous calculons les frais conformément aux conditions de ce document à la fermeture des bureaux le jour où le compte est fermé.

Nous déterminons au prorata les frais qui nous sont payables selon le nombre de jours compris dans le trimestre civil pertinent au cours desquels votre compte était ouvert. Les frais sont alors exigibles à la fermeture des bureaux le jour où vous fermez le compte.

5. **Autres frais :** Nous pouvons imputer d'autres frais, décrits ci-dessous :
 - **Frais de transfert :** Nous pourrions imputer des frais de 50 \$ par compte, plus les taxes applicables, si vous transférez votre compte enregistré (par exemple, REER, FERR, CRI, FRV, FRRR ou CELI) à un autre établissement financier. Les comptes REEE sont exemptés des frais de transfert.
 - **Compte enregistré d'une personne décédée :** Si vous êtes titulaire d'un compte enregistré (y compris un CELI) et que vous décédez, et que votre compte enregistré demeure ouvert dans l'année suivant l'année du décès, nous ou la Société de fiducie HSBC (Canada) pourrions devoir produire une déclaration de revenus pour votre compte, conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* et à la déclaration de fiducie. Dans ces circonstances, nous vous facturerons les coûts liés à la préparation et à la production de la déclaration de revenus, ainsi que les impôts à payer.

Si les frais s'appliquent, nous percevrons les paiements en débitant des liquidités de votre compte ou, s'il n'y a pas suffisamment de liquidités dans votre compte, nous rachèterons les placements dans votre compte d'une manière conforme à votre portefeuille modèle sélectionné.

Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée ne vous facturera aucuns frais de gestion directement, ni à vous ni à aucun fonds commun de placement détenu dans votre compte. Chaque fonds commun de placement du service Portefeuille HSBC Sélection mondiale paie ses propres frais d'exploitation. Vous n'avez aucuns frais de vente ni aucune commission à payer relativement à votre compte ou au service Portefeuille HSBC Sélection mondiale.

Les frais ont une incidence sur les rendements des placements dans votre portefeuille. Les frais imputés directement à votre compte réduisent la valeur marchande de votre compte, tandis que les frais intégrés aux Fonds communs de placement de la HSBC et aux Fonds en gestion commune HSBC réduisent la valeur marchande des titres détenus dans votre compte. L'incidence des frais réduit le rendement de vos placements et cette incidence, en raison de l'effet de la capitalisation, augmente au fil du temps. Chaque dollar payé en frais réduit d'un dollar le montant à investir dans votre portefeuille pour le faire fructifier.

Pour en savoir plus sur les frais qui pourraient s'appliquer à votre compte, veuillez consulter l'annexe E des Conditions de Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc.

Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc. («FIHC») est une filiale en propriété directe de Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée («GGAC») et une filiale en propriété indirecte de la Banque HSBC Canada et elle offre ses services dans toutes les provinces canadiennes à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard. GGAC est une filiale en propriété exclusive, mais une entité distincte, de la Banque HSBC Canada.

GGAC agit à titre de gestionnaire et de conseiller en placement principal des Fonds communs de placement de la HSBC et des Fonds en gestion commune HSBC (collectivement, les «Fonds de la HSBC»). FIHC agit à titre de distributeur principal pour les Fonds communs de placement de la HSBC, lesquels sont aussi offerts par l'entremise d'autres courtiers autorisés. FIHC offre également les Fonds de la HSBC par l'entremise du service Portefeuille HSBC Sélection mondiale^{MD}. Il s'agit d'un service de portefeuille dans le cadre duquel les actifs d'un client sont investis dans des portefeuilles modèles qui comprennent des placements dans les Fonds de la HSBC. GGAC fournit des services de gestion discrétionnaire de placement aux portefeuilles modèles du service Portefeuille HSBC Sélection mondiale. Un placement dans les Fonds de la HSBC et/ou le service Portefeuille HSBC Sélection mondiale peut donner lieu à des commissions de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion, des frais de gestion de placements et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus, l'Aperçu du fonds, les documents relatifs à l'ouverture de compte et autres documents d'information avant d'investir dans les Fonds de la HSBC et/ou le service Portefeuille HSBC Sélection mondiale. Ni le service Portefeuille HSBC Sélection mondiale, ni les Fonds de la HSBC ne sont garantis ou couverts par la Société d'assurance-dépôts du Canada, la Banque HSBC Canada ou un autre organisme d'assurance-dépôts gouvernemental ou établissement financier, leur valeur change fréquemment et les rendements passés ne sont pas nécessairement une indication des rendements futurs. Rien ne garantit que les fonds du marché monétaire pourront maintenir une valeur liquidative fixe par part ou que le plein montant de votre placement dans un tel fonds vous sera retourné.

^{MD} HSBC Sélection mondiale est une marque déposée de HSBC Group Management Services Limited.